17 questions réponses

04 septembre 2017
Print

Jean RODHAIN, « 17 questions-réponses », *Brochure de la Journée Nationale 1970*, p. 11-13.

17 questions réponses

Question 1

- Le Secours Catholique de 1970 est-il le même que celui de 1950 ?

Réponse :

- Non, il a évolué. De 1946 à 1950, il fallait faire face au retour des prisonniers et déportés, aux besoins des hôpitaux. C'était l'heure des colis avec à peine cinq mille adhérents-distributeurs.

En 1970, l'accent est mis sur la découverte et la connaissance des véritables misères. C'est l'éveil aux réalités du Tiers Monde aussi bien qu'aux handicapés de la paroisse. Et le nombre des adhérents dépasse 900.000. Et le tout est charpenté sur le plan international avec 94 autres Secours nationaux.

Question 2

- Nous sommes en 1970. Dans trente ans, nous serons en l'an 2000. Le monde aura changé. Quelle sera alors la forme de Secours Catholique ?

Réponse :

- Depuis cent ans, tous les pronostics sur la paix, sur la guerre, sur l'Église sont tous tombés à côté. Personne n'avait prévu Hitler. Personne n'avait annoncé Jean XXIII. Aucun économiste n'avait prédit le Biafra ni le Vietnam. Ce n'est donc pas à nous de faire des prédictions. Le Secours Catholique s'appellera autrement, il agira autrement, mais l'essentiel sera de comprendre « qu'il y aura toujours des pauvres parmi vous » : cette prédiction est dans l'Évangile.

Question 3

- L'œuvre X et l'organisation Y lancent des appels à chaque catastrophe. Quelle différence y a-t-il entre leur travail et celui du Secours Catholique ?

Réponse :

- Ce qui est difficile, ce n'est pas de récolter de l'argent, c'est de pouvoir l'utiliser judicieusement.

Le Secours Catholique français est relié à 94 autres organisations nationales sous le sigle de Caritas Internationalis. Cela forme un réseau cohérent. Qu'il y ait une catastrophe en Inde ou bien au Rwanda, c'est notre réseau de la Caritas-Inde ou de la Caritas-Rwanda qui nous renseignera exactement sur la localisation de cette catastrophe et sur le nombre réel des sinistrés. Ce sont ces mêmes Caritas locales qui répartiront elles-mêmes les dons et contrôleront sur place les distributions des secours.

L'existence du réseau est donc une garantie pour les donateurs.

Si vous entendez un appel de l'œuvre X ou de l'organisation Y pour le Vietnam ou le Pérou, vérifiez d'abord quel est le réseau que ces œuvres possèdent réellement sur place au Pérou ou au Vietnam.

Question 4

- Jusqu'ici j'envoyais, chaque année, un mandat important à un missionnaire du Vietnam qui m'est vaguement cousin.

Le vicaire de la paroisse me conseille de mettre fin à ces envois directs et de tout verser au Secours Catholique qui est chargé de tout réunir.

Réponse :

- Votre vicaire a tort. Les envois de cousinage et d'amitié sont une trame spontanée, familiale, vivante, qui forme le plus solide réseau de la charité de l'Église. Il n'est pas question d'y toucher.

Si le Secours Catholique voulait « tout réunir », il marcherait droit à la mort par asphyxie. Il se contente d'essayer d'harmoniser le travail d'ensemble, ce qui est déjà un énorme programme.

Continuez d'aider directement votre missionnaire du Vietnam, mais, en lui écrivant, demandez-lui s'il est en liaison avec la Caritas du Vietnam.

Question 5

- J'ai lu dans une revue la citation suivante « Le meilleur moyen de détruire la religion est d'y introduire la lutte des classes ».

Elle provient certainement d’un catholique de droite. Pourriez-vous me trouver la référence exacte ?

Réponse :

- Cette phrase est de Lénine. Elle est citée dans le « Journal de Julien Green », tome VIII, page 425.

Mais pourquoi donc éprouvez-vous le besoin de mettre toujours des étiquettes sur chaque catholique ?

Question 6

- Dans la paroisse voisine, on collecte du riz et des médicaments pour les Indes. Le Secours Catholique accepte-t-il de transmettre ces dons ?

Réponse :

- Absolument non.

Avec le prix du transport de 100 kg de riz de Paris à Bombay, on peut en acheter 1.000 kg sur place à Bombay.

Quant aux médicaments achetés un par un chez le pharmacien du quartier, le poids des emballages est prohibitif. Nous n'expédions que des médicaments adaptés aux Indes, achetés directement dans les laboratoires, sous conditionnement « hôpital », ce qui élimine l'inconvénient de l'emballage superflu.

A cette échelle de travail international, seuls les dons par chèques ou mandats nous permettent de faire ces achats massifs qui économisent le temps et le transport.

Question 7

- Quelles conditions pour travailler au Secours Catholique ?

Réponse :

- La réponse est dans l'Évangile. L'Évangile nous présente le prototype de l'homme charitable : le Bon Samaritain.

Quelle était la profession de ce Samaritain ? Allait-il régulièrement au Temple ? Quelles étaient ses opinions politiques ? Quelle était sa situation matrimoniale ?

Nous n'en savons absolument rien.

Il a semblé inutile au Seigneur Jésus, le Maître de toute charité, de nous donner des précisions de cette sorte. Le Seigneur n'a pas jugé essentiels ces aspects du personnage. Il n'a considéré qu'un point : ce Samaritain a su voir son frère souffrant au bord de la route, ce Samaritain a su prendre le temps de le soigner et de le conduire à l'hôtellerie. Le Seigneur n'a pas fixé d'autres conditions pour ce cas exemplaire. Ne soyons donc pas plus exigeants que le Seigneur Jésus.

Question 8

- Je lis tout le temps que la Charité est morte, qu'en pensez-vous ?

Réponse :

- C'est une morte qui fait beaucoup parler d'elle, en effet. C'est signe qu'elle est solidement vivante.

Question 9

- Dans mon village, personne ne connaît « Messages » et, étant donné que le suis fonctionnaire, je ne puis faire de propagande. Si je vous envoie une liste de mes voisins, pouvez-vous leur adresser un numéro spécimen ?

Réponse :

- Envoyez une liste avec noms et adresses bien lisibles et aussitôt nous adresserons à chacun gratuitement « Messages » pendant trois mois. Merci.

Question 10

- Acceptez-vous les échantillons de pharmacie ?

Réponse :

- Jamais. Il y a d'autres œuvres qui les utilisent, adressez-vous à elles.

Quand une région a besoin de 100.000 vaccins contre la rougeole ou de 300 kg de quinine, nous faisons faire l'expédition par les laboratoires spécialisés.

Pour les missionnaires ou les infirmières travaillant dans la brousse, nous leur offrons la « Valise-pharmacie » contenant des médicaments frais et sélectionnés d'après les besoins. Ce sont des donateurs qui nous permettent en versant 1.000 francs de fournir chaque fois gratuitement une de ces valises-pharmacie.

Question 11

- Pour les futures catastrophes, quels sont les stocks actuels du Secours Catholique ?

Réponse :

- A part les vêtements, nous ne voulons rien stocker. Nous avons conclu des accords avec les gros fournisseurs de lait concentré, de pharmacie, de conserves, etc. En deux heures, des stocks en parfait état de conservation sont livrables en tous points en France. En quatre heures, ils sont disponibles à Orly pour un embarquement vers l'étranger. C'est plus économique que d'entreposer nous-mêmes des marchandises qui ne se conservent pas indéfiniment.

Question 12

- Pourquoi « Secours Catholique » ? N'y aurait-il pas un titre meilleur ?

Réponse :

- C'est possible. J'ai les cheveux noirs et les yeux bleus et je parle avec l'accent du Midi : laissez-moi comme je suis et si vous me faites confiance, ne m'obligez pas à changer de nom et de prénom. Merci.

Question 13

- Pourquoi votre journal « Messages » ?

Réponse :

- Parce que c’est le compte rendu que nous devons à tous nos donateurs. Ils ont droit à connaître l'emploi de ce qu'ils nous confient. Nous devons leur exposer le travail fait et le travail qui reste à faire. Des centaines de sources aux quatre coins du monde remplissent

« Messages » de faits vécus. C'est pourquoi son tirage est de 945.000 exemplaires contrôlés.

Question 14

- Pourquoi « contrôlés » ?

Réponse :

- Parce que c'est un Office, l'O.J.D.[1], qui, comme pour toutes les publications, contrôle et publie le tirage du journal afin que les chiffres annoncés soient indiscutables.

Question 15

- Peut-on aider le Secours Catholique par des dons en nature ?

Réponse :

- Sur le plan local, oui. Voyez le Permanent, ou le Délégué, il vous dira si un matelas ou une armoire peuvent rendre service à un vieillard ou a un sinistré. (Adresses des Délégations pp. 15-16.)

Sur le plan national, le coût du transport oblige à refuser tout matériel sauf les vêtements.

Question 16

- Pourquoi « sauf les vêtements » ?

Réponse :

- Parce que chaque sinistre crée un besoin de vêtements. Pour que l'avion puisse partir le soir même avec un chargement de dix tonnes, il faut six mois de triage, de préparation, d'empaquetage. Nous avons des besoins énormes et continuels de vêtements. Les adresser à la Délégation du S.O.S., ou à nos entrepôts du service « Urgence », 6, rue de la Comète, Paris (7°).

Question 17

- Quelle aide le Secours Catholique reçoit-il de l'État ?

Réponse :

Primo : Si vous parlez de subventions, le Secours Catholique ne reçoit aucune subvention. Ce qui marque bien son indépendance.

Secundo : Si vous parlez de constructions, il est bien entendu que, lorsque, dans le cadre du V° ou du VI° Plan, nous fondons un Foyer de Vieillards ou un Institut pour Infirmes moteurs, la participation prévue au Plan est, après agrément, acquise.

Tertio : L'avantage le plus net qui est procuré par l'État est celui de la reconnaissance du Secours Catholique comme association d'utilité publique. Cela entraîne « ipso facto » l'exonération des droits à payer, en particulier pour les legs. Un particulier qui lègue au Secours Catholique un immeuble, ou une somme d'argent, est certain, après avoir rédigé correctement son testament, que la totalité parviendra au S.O.S. sans aucune retenue par

l'État. Pour tous renseignements, écrire au SECOURS CATHOLIQUE, Service des Legs, 106, rue du Bac, Paris-7°.

---

[1] Office de Justification et de Diffusion de la publicité. 8. rue Danielle - Casanova, Paris (2°).

URL source:https://www.fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1970/17-questions-reponses